



## Achat d'un véhicule avec cpi / carte grise volé

Par **rykou**, le **06/05/2011** à **14:12**

Bonjour,

J'ai vu une annonce intéressante pour une voiture sur un site d'annonce automobile.

Le vendeur (un négociant)

me dit qu'il l'avait en partie vendu, à donner la carte grise à l'acheteur mais que l'acheteur lui à ramener la voiture peut de temps après mais à garder la carte grise avant de se volatilisé au cameroun (voiture recherché pour l'export).

Donc le vendeur me dit "aucun souci, je demande à mon courtier de faire un duplicata car je suis toujours le propriétaire ", ce qui veut dire que si je l'achète je n'aurai pas la nouvelle carte grise (duplicata) mais un titre provisoire valable 1 mois il me semble le temps de recevoir le duplicata.

La voiture est actuellement en panne mais je connai la cause et c'est pas grand chose.

Est-ce dangereux d'acheter dans ces conditions ?

Si pour une raison ou une autre le vendeur ne m'envoi pas le duplicata ai-je un recours ?

Merci pour vos conseils,  
Cdt.

Par **amajuris**, le **06/05/2011** à **17:25**

bjr,

n'achetez un véhicule qu'avec sa carte grise, les promesses n'engagent que ceux qui y

croient.  
surtout si vous achetez par internet.  
cdt

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **17:29**

Vous devez acheter le véhicule avec la carte d'immatriculation (le duplicata valable un mois, c'est quoi ça ?) au nom du vendeur (vous demandez sa CNI).

Par **rykou**, le **06/05/2011** à **18:37**

Non le duplicata n'est pas valable 1 mois... le négociant doit refaire un duplicata de CG car il n'a plus l'originale, donc comme à toute demande de CG, la prefecture ou l'organisme qui établi la CG délivre un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) qui lui est valable 1 mois, le temps d'établir la CG ou le duplicata.

J'ai appeler la prefecture pour avoir des infos, je exposé mon problème et on m'as répondu qu'une vente ne peut pas ce faire sans CG ou avec un CPI... Sauf que je croi que la personne que j'ai eu au tel n'as pas compris que j'achetai le véhicule à un professionnel négociant. Le pro me certifie qu'il peut me faire une vente, avec papiers et plaques WW et que c'est comme ça que sa marche habituellement dans les garages ou dépôt vente.

C'est vrai que s'a m'as l'air d'être logique de ce point de vue là...

Oui dans tout les cas je lui demanderai sa CNI, sa société s'appelle Euro-mat-négoce à bagnolet, il négocie des autos, machine indus. etc...

Qu'en penser vous ?

Merci !

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **18:45**

J'ai fait un duplicata de ma carte d'immatriculation (la carte grise n'existe pas), il est valable comme l'ancien.

Par **rykou**, le **07/05/2011** à **10:46**

Sa je le sait très bien... c'est dingue je doit mal m'exprimé, bon c'est pas grave... merci.